



2022-266
**DEROGATION TEMPORAIRE A
L'ARRETE MUNICIPAL
N° 2022-174
REGLEMENTATION RELATIVE A
LA LUTTE CONTRE LE BRUIT**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le **11 JUIL. 2022**

ID : 056-215602582-20220711-AR2022_266-AR

Le Maire de la Commune de la Trinité Sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.131-13, R.610-1, R.623-2,

Vu le décret n°88-523 du 5 mai 1988 pris pour l'application de l'article premier du code de la santé publique et notamment ses articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-2, L.1421-4, L.1422-1, R.1334-30 à R.1334-37, R.1337-6 à R.1337-10-2 et relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2006 modifié par l'arrêté du 27 novembre 2008 relatif aux modalités de mesure des bruits de voisinage,

Vu la circulaire interministérielle du 27 février 1996, relative à la lutte contre les bruits de voisinage,

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en date du 10 juillet 2014,

Vu l'arrêté municipal 2022-174 du 18 mai 2022 portant réglementation relative à la lutte contre le bruit,

CONSIDERANT que, pour des raisons de salubrité publique, il est urgent de réaliser des travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux usées au 1, Clos de Kervillen,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

L'entreprise LE LANER Jean-Pierre, intervenant pour le compte de Monsieur Gérard ANGELI, demeurant rue Maninville à ANTONY, est autorisée à effectuer des travaux pouvant être bruyants dans le cadre de la mise aux normes des réseaux d'eaux usées du 1, Clos de Kervillen à La Trinité-sur-Mer, du lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet 2022.

ARTICLE DEUXIEME : A ce titre, il est fait dérogation à l'arrêté n°2022-174 du 18 mai 2022 portant réglementation relative à la lutte contre le bruit.

Ampliation du présent arrêté à :

- M. le Commandant de la brigade de la gendarmerie de Carnac,
- La Police Municipale.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 11 juillet 2022

Le Maire,
Yves NORMAND

